EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 février 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq février deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 février 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Odile SAUGUES à Serge GODARD, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX, Christine PERRET à Michel FANGET, Marie SAVRE à Corinne NAJIM**

Monsieur René MAYOT est décédé le 24 février 2011.

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Madame Christiane JALICON est absente à partir de la question n°5.
A partir de la question n°7, Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.
Monsieur Michel FANGET est absent à partir de la question n°7.
A partir de la question n°14, Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Martine REMBERT-MANTELET.

A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 21

RECONDUCTION DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - AVENANT DE RENOUVELLEMENT

Conformément à la circulaire du 1er juillet 2010, et à la lettre ministérielle du 8 octobre 2010, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale vont être reconduits pour la période 2011-2014 par le biais d'un avenant de renouvellement établi entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération clermontoise ciblera pour cette période les mêmes quartiers que précédemment, à savoir l'ensemble des Zones Urbaines Sensibles de l'agglomération, ainsi que le quartier Saint Alyre / Fontgièvе.

Le projet d'avenant, établi en partenariat avec les services de Clermont Communauté, de l'Etat et des autres communes concernées, reprend pour l'essentiel les orientations initiales, tout en tenant compte des préconisations formulées par l'évaluation réalisée en 2010. Les préconisations retenues dans l'avenant portent essentiellement sur l'optimisation de la gouvernance du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les relations Clermont Communauté / Villes, et sur la nécessité d'avoir une déclinaison du CUCS au plus près des quartiers par la définition de projets de cohésion sociale territorialisés permettant de définir des priorités d'intervention avec les acteurs sociaux de ces quartiers.

Cet avenant fera l'objet d'un travail de réflexion qui permettra, pour le mois de juin 2011, d'affiner les objectifs opérationnels et les priorités d'action au sein des orientations fixées.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant ci-joint.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 mars 2011

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Odile SAUGUES

Projet d'avenant au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération clermontoise pour la période 2011-2014

Préambule

Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération clermontoise signé le 23 juillet 2007 pour la période 2007-2010 prévoit 6 axes prioritaires et des axes transversaux (lutte contre les discriminations, égalité hommes femmes, soutien à la vie associative).

Les 6 axes prioritaires sont :
- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Santé
- Education et réussite éducative
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, cultures, participation des habitants.

Un dispositif d'observation des quartiers a été initié durant la période 2007-2010, afin de disposer de données objectivées sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération, et d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

Ce contrat CUCS concerne 12 quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération répartis sur 4 communes (Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Gerzat).
Ces quartiers représentent globalement plus de 50 000 habitants, avec des enjeux importants pour la poursuite des programmes et l'accompagnement des publics prioritaires.

Par ailleurs, une évaluation du dispositif CUCS 2007-2010 a été réalisée par un consultant, autour de trois grands objectifs :
- Production de connaissance à la fois sur l'observation des territoires prioritaires, sur ce qui a été fait dans le cadre des programmations CUCS, et sur une analyse par thématique au regard des objectifs affirmés,
- Construction de stratégies / politiques partagées en matière de politique de la ville pour les années à venir sur le territoire de l'agglomération clermontoise en lien avec les contraintes / ambitions de chacun des partenaires institutionnels concernés ; et avec en ligne de mire l'actualisation des objectifs prioritaires du projet territorial de cohésion sociale,
- Implication de l'ensemble des acteurs et institutions : mise en débat des éléments de connaissance, croisement avec les politiques / stratégies de chacun, mise en perspective avec les évolutions et marges de manœuvre au regard des enjeux.

Le rendu de cette évaluation a soulevé un certain nombre de questionnements territoriaux et thématiques, notamment la nécessite de définir :
- des projets de cohésion sociale territorialisés en lien avec les premiers résultats de l'observatoire des quartiers et l'analyse partagée des acteurs de terrain,
- de dynamiser le CUCS tant dans sa gouvernance que dans ses objectifs.

Le pilotage de la mise en œuvre du présent avenant est assuré selon la même méthode que celui du CUCS initial 2007-2009, par un comité de pilotage partenarial, des instances techniques et des équipes dédiées.
En outre, depuis 2009, l'Etat s'est doté d'un délégué du préfet intervenant sur les quartiers nord de Clermont-Ferrand.
Nouvel interlocuteur au sein de l'Etat, sa connaissance du terrain et ses missions de proximité apportent une vision complémentaire sur les projets déposés, dont il peut suivre et mesurer concrètement l'impact. Il est associé étroitement à l'instruction de la programmation du CUCS et à la mise en œuvre des différents dispositifs relatifs à la politique de la ville dès lors qu'ils ont un lien avec le territoire sur lequel il intervient.

Enfin, il est convenu entre les signataires, dans le cadre du présent avenant, de conduire un travail de réflexion qui permettra, pour le mois de juin 2011, d'affiner les objectifs opérationnels et les priorités d'action au sein des orientations fixées ci-après.

Les Orientations pour la période 2011-2014

Habitat et Cadre de vie

Habitat

Objectif final n°1 – Offrir à tous un logement décent

Développement des quartiers

Objectif final n°2 – Dynamiser socialement les quartiers et prévenir les phénomènes faisant obstacle au vivre ensemble

Gestion urbaine de proximité

Objectif final n°3 – Améliorer le cadre de vie en confortant la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique

Traitement social

Objectif final n°4 – Mobiliser les politiques publiques de droit commun liées à l'accompagnement social
Objectif final n°5 – Assurer la mixité sociale des quartiers et engager une réflexion partagée sur l'attribution des logements
Objectif final n°6 – Accompagner, par l'action éducative, les familles pour préserver le revenu disponible des ménages sur la maîtrise des charges, et lutter contre la précarité énergétique
Objectif final n°7 – Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement
- Faciliter l'accès au logement des jeunes, des femmes, et de ceux qui sont victimes de discriminations

Développement économique, emploi et insertion

Développement économique

Objectif final n°1 – Développer une dynamique économique dans les quartiers
Objectif final n°2 – Professionnaliser les créateurs d'entreprises
Objectif final n°3 – Favoriser la mixité habitat – activités dans les quartiers à travers les atouts existants et les initiatives privés
Objectif final n°4 – Conforter le pôle ZFU (poursuite du dispositif ?) en matière de création d'activités

Insertion et emploi

Objectif final n°5 – Dynamiser le diagnostic partagé de la demande et de l'offre d'emploi dans les quartiers
Objectif final n°6 – Maintenir et adapter le réseau d'accompagnants / référents vers l'emploi professionnalisé en capacité d'ajuster la réponse à la situation du demandeur d'emploi
Objectif final n°7 – Favoriser la construction d'un parcours cohérent d'insertion des demandeurs d'emploi résidant en ZUS afin d'insérer durablement dans l'emploi.

Coordination

Objectif final n°8 – Mutualiser les informations sur les personnes en difficulté
Objectif final n°9 – Travailler de façon concertée à l'échelle des quartiers

Santé

Mettre en œuvre et soutenir une politique de prévention

Objectif final n°1 – Mettre en œuvre une politique précoce d'éducation à la santé en direction des familles et des enfants
- Assurer un meilleur suivi des enfants, notamment en milieu scolaire
Objectif final n°2 – Mettre en œuvre une prévention adaptée aux publics des quartiers
- Adapter les outils de prévention aux besoins spécifiques (âge, origine culturelle, etc.)
- Repérer et soutenir les acteurs de proximité promoteurs de la prévention en santé

Favoriser l'accès aux soins

Objectif final n°3 – Accompagner les personnes vers une démarche de santé
- Soutenir la fonction de relais dans le parcours de santé

L'instrument privilégié pour la mise en œuvre de cette politique est l'atelier santé ville créé en 2007 dans le cadre de l'accord cadre du CUCS 2007-2009.

Education et réussite éducative

(les objectifs sont consolidés au regard de l'évaluation du dispositif DRE qui a été réalisé en 2010)

Maîtrise de la langue

Objectif final n°1 – Encourager la maîtrise de la langue pour faciliter une insertion sociale et une réussite éducative

Eveil à la citoyenneté et ouverture culturelle

Objectif final n°2 – Inscrire les parcours scolaires dans un environnement culturel, sportif et citoyen diversifié.
Objectif final n°3 – Développer des actions mobilisant des enfants et des jeunes permettant l'exercice de la démocratie.

Soutien à la parentalité

Objectif final n°4 – Renforcer les liens entre l'école et la famille
Objectif final n°5 – Renforcer la place des parents

Accompagnement à la scolarité

Objectif final n°6 – Développer une culture de la réussite

Prévention de la délinquance

Médiation de quartier et gestion des conflits

Objectif final n°1 – Systématiser les groupes de travail et d'échange d'information à vocation territoriale ou thématique en articulation avec le CISPD de Clermont – Ferrand et le CLSPD de Cournon d' Auvergne.
Objectif final n°2 – Assurer une présence de proximité bien en amont des conflits afin de prévenir et de limiter le nombre de violences.

Actions spécifiques en direction des mineurs et jeunes majeurs

Objectif final n°3 – Prévenir les actes de violence et d'incivilité chez les jeunes avec des réponses adaptées

Prévention de la récidive

Objectif final n°4 – Mobiliser les partenaires nécessaires et coordonner l'ensemble des actions qui concourent à prévenir la réitération de la délinquance pour mettre en place des mesures individualisées d'accompagnement

Prévention des violences et accueil des victimes

Objectif final n°5 – Diversifier et encourager la mise en réseaux des acteurs en privilégiant la proximité

Citoyenneté - Vivre ensemble – Lien social

Vie associative – participation des habitants

Objectif final n°1 – Démultiplier les initiatives dans les quartiers
Objectif final n°2 – Soutenir et favoriser les actions collectives permettant la création et le maintien du lien social
Objectif final n°3 – Développer les actions à partir de la rencontre des cultures qui existent dans les quartiers et à l'échelle de la ville
Objectif final n°4 – Augmenter la part des actions initiées par les habitants eux-mêmes

Lutte contre les discriminations

Objectif final n°5 – Objectiver les discriminations et les combattre
Objectif final n°6 – Intégrer les femmes aux actions organisées dans les quartiers
Objectif final n°7 – Favoriser la communication à travers la maîtrise de la langue